

# Comptabilité générale

## Les factures d'avoir

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Étude de cas

L'entreprise VÉGA a effectué les FA n°s suivantes avec son client, l'entreprise VOLGA :

<b>FA n° 1</b>	Remise de 5% du montant HT accordé sur une vente de marchandises à la société Volga. La 1 <sup>ère</sup> facture s'élevait à 27 840 € HT.
<b>FA n° 2</b>	Matières premières retournées par l'entreprise Volga pour non-conformité. Elles avaient été facturées 55 000 € HT.
<b>FA n° 3</b>	Ristourne de 3% accordée à l'entreprise Volga sur le montant HT des achats de produits finis effectués au cours de l'année écoulée, qui s'élève à 826 780 €.

Le taux de TVA applicable est de 20%.

### Consignes

1. Calculer le montant de chacun des avoirs,
2. Enregistrer ces factures dans le journal des entreprises VÉGA et VOLGA.

Écritures Entreprise ..... au .....


## Références

### Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.